



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMMEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 07/20231005**OBJET : PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS GRDF 2022****THÉMATIQUE : 9.1 Autres domaines de compétence des communes, énergie
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-trois, le **Cinq Octobre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LELIEUR B. - LEFEUVRE M.F. - LEROUX S. – LELIEUR D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. – CRAS A. – CATTEAU S. - DEGROOTE G. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. – DEVILLERS T. - LAVOISIER E.

Absents : BLOOTACKER P. – LEFEBVRE M.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme. FOURNET M. ayant donné procuration à Mme CATTEAU S.
M. BACQUET F ayant donné procuration à M. Sébastien LEROUX.
M. NZEUBA E. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
Mme TALANDIER K. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à M ARTHUR D.
Mme LAMBERT A. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	Pour : 25
- Présents : 19	Contre : 0
- Exprimés : 25	Abstentions : 0

DATES

Convocation : 29/09/ 2023

Secrétaire de séance : Brigitte DURAND

Monsieur le Maire expose que la distribution publique de gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession.

Dans le cadre de ces relations contractuelles, un Compte Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) est présenté chaque année à l'autorité concédante, la ville.

C'est ainsi que sont abordés la maintenance des ouvrages de distribution, la sécurité du réseau de distribution, les dommages aux ouvrages ainsi que la gestion de la clientèle.

Le Compte Rendu d'Activité de la Concession pour l'année 2022 est présenté au Conseil Municipal. Un résumé est joint en annexe à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du Compte Rendu d'Activité de la Concession GRDF pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Compte Rendu d'Activité de la Concession GRDF pour l'année 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, 05 OCTOBRE 2023

Le secrétaire de séance,

Brigitte DURAND



Le Maire,

Didier DINOUEARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 09 OCT. 2023
et publication ou notification le 09 OCT. 2023

Le Maire,

Didier DINOUEARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.